



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Pièces à fournir

Pour les inscriptions 2017/2018 aux services périscolaires :

« garderies, restauration, accompagnement à la scolarité »

- Photocopie attestation(s) employeur(s) ou 3 derniers bulletins de salaire (pour chaque conjoint)
Ou notification du Pôle Emploi
Ou attestation comptable ou extrait RC, pour les professions libérales ou indépendantes
Ou contrat de formation
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire (année 2017/2018)
- « Charte du savoir vivre ensemble » signée
(uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire inscrits à la restauration).

« clubs loisirs & École Municipale du Sport »

- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire (année 2017/2018)

Pour le calcul du quotient familial

- Oui, je souhaite en bénéficier et je fournis :
 - Photocopie avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 ou les 2 avis pour un couple non marié
 - Photocopie attestation de paiement de la CAF faisant apparaître les prestations familiales perçues de janvier à décembre 2016
- Non, je ne souhaite pas en bénéficier (application du tarif maximum)